

Règlement Gravel du Lion organisé par Les Cyclotouristes Belfortains

Article 1 – Organisation

La **Randonnée Gravel du Lion 2026** est organisée par **Les Cyclotouristes Belfortains**, le **dimanche 26 avril 2026**, au départ de **Belfort (Territoire de Belfort)**.

Il s'agit d'une **randonnée non chronométrée** ouverte à tous les cyclistes, licenciés ou non.

Article 2 – Esprit de la randonnée

Cette manifestation est une **sortie libre et conviviale**.

Les participants roulent à **leur propre rythme et sous leur entière responsabilité**.

Aucun temps ni classement ne seront relevés.

L'objectif est la découverte du territoire et la pratique du gravel dans un esprit de respect, de partage et de sécurité.

Article 3 – Autonomie

Chaque participant est **autonome** :

- Les parcours seront **balisés en partie (passages difficiles et à proximité du ravitaillement pour orienter les participants sur les différentes boucles, principalement sur les zones asphaltées)** et disponibles au format GPX,
 - Le participant doit être **capable de s'orienter, notamment à l'aide d'un appareil (GPS vélo, téléphone mobile, montre connectée ...)** permettant de suivre un **itinéraire numérique**, de **réparer une crevaison** ou d'effectuer les réglages de base de son vélo.
 - Il est recommandé d'emporter de l'eau, de la nourriture et un moyen de communication (téléphone portable chargé).
 - Une fiche contact sera remise au départ pour besoin d'assistance ou en cas d'accident ou de problèmes graves.
-

Article 4 – Assurance

La participation est ouverte à toutes et tous :

- **Licenciés FFCT**, couverts par leur assurance fédérale,
- **Non-licenciés (incluant licenciés autres fédérations), couverts par l'assurance de la manifestation**

Les **mineurs** devront présenter une **autorisation parentale** et être **accompagnés** d'un responsable.

L'organisateur **décline toute responsabilité** en cas d'accident, de vol, de perte, de détérioration de matériel ou de blessure survenue pendant la randonnée.

Article 5 – Sécurité

- Le **port du casque est vivement conseillé** pendant toute la durée de la randonnée.
 - J'utilise un vélo en parfait état mécanique avec un équipement conforme à la réglementation.
 - Je respecte le Code de la route en tous lieux et toutes circonstances.
 - Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(ète).
 - Je maîtrise ma vitesse et j'adapte mon comportement aux conditions de terrain.
 - Je prends les dispositions pour être visible de jour et de nuit.
 - Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi.
 - Je choisis un parcours en rapport avec mes capacités physiques.
 - Je ne prends aucun risque inutile dans les descentes.
 - Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident.
 - J'observe les consignes des organisateurs lors d'une randonnée de cyclotourisme.
 - Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers des chemins.
 - Je maintiens un espace de sécurité avec le vélo qui me précède.
 - Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires.
 - L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant un comportement dangereux ou irrespectueux.
-

Article 6 – Environnement

Les parcours empruntent des chemins et sentiers naturels :

- **Aucun déchet** ne doit être abandonné sur les parcours.
- Les participants doivent respecter la faune, la flore, les propriétés privées et les autres usagers.

Un comportement éco-responsable est attendu de chacun.

Article 7 – Inscriptions

Les inscriptions peuvent s'effectuer en ligne (-1€ par rapport au tarif affiché) ou sur place le jour de la randonnée.

Les participants s'engagent à avoir pris connaissance du présent règlement et à l'accepter **sans réserve** lors de leur inscription.

Article 8 – Droit à l'image

En participant à la randonnée, chaque cycliste autorise l'organisateur à utiliser son image (photos, vidéos) à des fins de communication non commerciale, sauf opposition écrite préalable.

Article 9 – Annulation

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de circonstances exceptionnelles, l'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler la randonnée sans contrepartie financière.